

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 6 MAI 2014, À 20 H.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MONSIEUR RENÉ FOURNIER, MAIRE**

**Projet de règlement no 243-115
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 04**

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2014
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Nomination – Maire suppléant
 - 5.2 Autorisation WSP – Caractérisation des zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157
 - 5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 14-02-73
 - 5.4 Dépôt – Sommaire des états financiers 2013 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - 5.5 Acquisition d'un système de communication automatisé
 - 5.6 Droit de premier refus – Vente de lots – Projet Corridor Vert et Bleu Richelieu
 - 5.7 Mandat – Services professionnels en architecture – Préparation des plans, cahiers des charges et estimation – Transformation du centre communautaire et de la salle du conseil
 - 5.8 Mandat – Expropriation – lot 5 312 253
 - 5.9 Approbation et autorisation de signature – Convention collective entre la Ville de Carignan et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508 – 2012-2013-2014
 - 5.10 Indexation – Salaires et conditions du personnel cadre
 - 5.11 Échéancier et mise en place – Programme de recherche et d'élimination des raccordements inversés
 - 5.12 Modification organisationnelle – Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Nomination – Chef de service, aménagement du territoire
 - 5.13 Augmentation de salaire – Chef de service urbanisme, permis et inspection
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois d'avril 2014
 - 6.2 Dépôt – Liste des engagements
 - 6.3 Dépôt – Rapport semestriel #1 – Année 2014
 - 6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 8 avril 2014
 - 6.5 Fermeture – Règlement d'emprunt no 346

- 6.6 Renonciation – Montant du solde à financer auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire – Règlement d'emprunt no 346

7. SERVICES TECHNIQUES

- 7.1 Appropriation de surplus et autorisation de paiement – Location de l'Amphibex
- 7.2 Contrat de service – Fourniture d'une ligne téléphonique et connexion Internet – Centre multifonctionnel
- 7.3 Octroi de contrat – Rechargement d'accotement en asphalte recyclé saison 2014
- 7.4 Octroi de contrat – Pavage manuel – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2014
- 7.5 Octroi de contrat – Fourniture et abonnement pour accès au réseau privé de correction Smartnet et support technique pour ensemble GPS
- 7.6 Autorisation – Travaux supplémentaires – Construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle
- 7.7 Acceptation provisoire – Construction d'infrastructures municipales de surface – Boulevard Désourdy Phase I
- 7.8 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie – Travaux d'infrastructures municipales projetés – Boulevard Désourdy, Phase I
- 7.9 Octroi de contrat – Services professionnels – Préparation des documents d'appel d'offres et surveillance des travaux – Relocalisation de la vanne de relâche
- 7.10 Octroi de contrat – Services professionnels – Ajustement des documents d'appel d'offres et révision des plans et devis – Installation d'une pompe de distribution d'appoint
- 7.11 Octroi de contrat – Construction d'infrastructures municipales souterraines et de voirie – Future rue Arthur-Denault, rue Lareau et chemin de la Carrière
- 7.12 Octroi de contrat – Services professionnels – Étude préliminaire de mise à niveau du système de contrôle centralisé de l'usine de filtration
- 7.13 Approbation et autorisation - Fonds de servitude – Projet domiciliaire – Lot 3 452 910
- 7.14 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Travaux de prolongement d'infrastructures municipales – Grande-Allée

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 14-DM-11 – Lot 4 780 147 – 2099, rue Henriette
- 8.2 Demande 14-PIIA-16 – Lot 5 374 837 – 3052, boulevard Désourdy
- 8.3 Demande 14-PIIA-17 – Lot 5 374 848 – 3008, boulevard Désourdy
- 8.4 Modification de lotissement – Projet de développement Les Jardins d'Isaïe
- 8.5 Mandat – Requête pour l'obtention d'une ordonnance en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
- 8.6 Approbation plan concept – Demande de modification réglementaire – Boisé de Carignan phase II

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Accréditation – Organisme Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés
- 10.2 Demande de remboursement – Frais de non-résidence 2014 – Baseball
- 10.3 Demande d'aide financière – Grand Défi Pierre Lavoie
- 10.4 Invitation – Bureau des Gouverneurs 2014 – Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés
- 10.5 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno – Remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études de 5^e secondaire
- 10.6 Demande d'aide financière – École du Parchemin – Compétition internationale de robotique pédagogique
- 10.7 Demande de remboursement prêt de salle – Levée de fonds pour le dortoir de jour d'oncologie

11. ENVIRONNEMENT

- 11.1 Autorisation de formation – Comité consultatif agricole

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Offre de pré-achat et de visibilité – Le Richelieu à vol d'oiseau – Laurent Lucuix

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement 243-114
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141.
- 13.2 Adoption – Règlement 243-115
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme.
- 13.3 Modification – Politique relative aux maisons deux-génération
- 13.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 464-E
Règlement d'emprunt autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

- 15.1 Adoption – Projet de résolution PPCMOI 451-02-2014
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec.
- 15.2 Création de poste et embauche – Conseillère en environnement et développement durable
- 15.3 Mandat – Services professionnels en ingénierie – Préparation des plans, cahiers des charges et estimation – Transformation du centre communautaire et de la salle du conseil

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

- M. René Fournier, maire
- M^{mes} Lorraine Moquin, conseillère
Danielle Théorêt, conseillère
Anne Poussard, conseillère
- MM. Marcel Synnott, conseiller
André Mylocopos, conseiller
Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents, ainsi que madame Ilka Grosskopf, directrice du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur René Fournier, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-05-175

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 1^{er} avril 2014

14-05-176

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2014.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Nomination – Maire suppléant

14-05-177

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE désigner la conseillère Anne Poussard à titre de maire suppléant pour la période du 16 mai 2014 au 16 novembre 2014.

5.2 Autorisation WSP – Caractérisation des zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157

14-05-178

CONSIDÉRANT la résolution 14-03-95 octroyant le contrat de services professionnels en analyse environnementale pour la production de relevés et caractérisation des milieux naturels dans les zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157 à la firme WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville peut autoriser des personnes à « entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les représentants de la firme WSP Canada inc. à entrer et circuler avec leurs équipements sur tout immeuble compris dans les zones MN2-145, MN2-156 et MN2-157 afin de procéder aux travaux d'analyse et caractérisation des milieux naturels.

5.3 Dépôt – Procès-verbal de correction – Résolution 14-02-73

Le Conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction de la résolution 14-02-73.

5.4 Dépôt – Sommaire des états financiers 2013 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

Le Conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le greffier du sommaire des états financiers 2013 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

5.5 Acquisition d'un système de communication automatisé

14-05-179

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'un système de communication automatisé de la firme Somum Solutions au montant de 13 363,43 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

5.6 Droit de premier refus – Vente de lots – Projet Corridor Vert et Bleu Richelieu

14-05-180

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-08 autorisant la vente de dix-neuf (19) lots au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du projet Corridor Vert et Bleu Richelieu;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la Ville d'avoir un droit de premier refus en cas de revente par le MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

QUE dans le cadre de la vente des dix-neuf (19) lots au MDDEFP, un droit de premier refus en cas de revente par ce dernier soit offert à la Ville;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan tout acte inhérent à la présente résolution.

5.7 Mandat – Services professionnels en architecture – Préparation des plans, cahiers des charges et estimation – Transformation du centre communautaire et de la salle du conseil

14-05-181

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en architecture pour la préparation des plans, cahier des charges et estimation de la transformation du centre communautaire en salle du conseil et de la salle actuelle du conseil en aire de service pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire à la firme Architectes Labonté Marcil au montant de 18 366,89 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

5.8 Mandat – Expropriation – lot 5 312 253

14-05-182

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'acquérir le lot no 5 312 253 afin d'y aménager un chemin public;

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Patrice Ricard de la firme Dufresne Hébert Comeau, afin d'entreprendre toute procédure d'expropriation du lot no 5 312 253;

DE mandater la firme Paris Ladouceur & Associés inc. afin de procéder à l'estimation de la valeur dudit lot pour fins d'expropriation;

DE mandater la firme Paris Ladouceur & Associés inc. afin d'assister la Ville dans le cadre de ladite procédure d'expropriation;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville tout acte inhérent à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

5.9 Approbation et autorisation de signature – Convention collective entre la Ville de Carignan et le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 3508 – 2012-2013-2014

14-05-183

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Ville de Carignan et le Syndicat Canadien de la fonction publique section locale 3508 est échue depuis le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan et ses employés cols blancs et bleus sont parvenus à une entente relativement au renouvellement de leur convention collective;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine le renouvellement de la convention collective du Syndicat Canadien de la fonction publique section locale 3508;

QUE le maire, le directeur général et le greffier soient autorisés à signer les documents relatifs au renouvellement de ladite convention collective pour les années 2012-2013-2014.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires « salaires réguliers cols blanc et bleu » sous réserve d'une appropriation d'une somme de 98 700 \$ des surplus non affectés.

5.10 Indexation – Salaires et conditions du personnel cadre

14-05-184

CONSIDÉRANT la grille salariale ainsi que la classification des employés cadres en vigueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE majorer l'échelle salariale ainsi que le salaire des cadres de 2,5 % pour l'année 2014, afin d'indexer ces salaires au coût de la vie;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

5.11 Échéancier et mise en place – Programme de recherche et d'élimination des raccordements inversés

14-05-185

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme PIQM 555849, projet d'agrandissement des étangs aérés et du poste de pompage no 4;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la Ville de Carignan;

DE présenter l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de recherche et d'élimination des raccordements inversés au ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire.

5.12 Modification organisationnelle – Service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire – Nomination – Chef de service, aménagement du territoire

14-05-186

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

COMBLER le poste de chef de service, aménagement du territoire, par un poste contractuel d'une durée de 12 mois, renouvelable par le conseil municipal;

NOMMER Mme Ilka Grosskopf, urbaniste, au poste de chef de service, aménagement du territoire pour une période de 12 mois, à son salaire actuel majoré de 10 %, sans bénéfices marginaux;

QUE cette nomination soit effective dès l'occupation au poste de directeur par un nouveau titulaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141 sous réserve d'une appropriation des surplus.

5.13 Augmentation de salaire – Chef de service Urbanisme, permis et inspection

14-05-187

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUGMENTER le salaire actuel de la chef de service Urbanisme, permis et inspection, madame Christine Ménard, de 7.2 %;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-141 sous réserve d'une appropriation des surplus.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois d'avril 2014

14-05-188

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller Patrick Marquès et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril pour un montant de 84 214,12 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 739 400,18 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt – Liste des engagements

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 20 mars au 23 avril 2014.

6.3 Dépôt – Rapport semestriel #1 – Année 2014

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier du rapport semestriel numéro 1 pour l'année 2014.

6.4 Renonciation – Financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 8 avril 2014

14-05-189

CONSIDÉRANT les résolutions nos 12-01-15 et 14-01-22 décrétant respectivement des dépenses d'immobilisation financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 12-12 Logiciel aqueduc et égouts
- 14-08 Logiciel correcteur

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent inférieures au montant du financement approuvé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du montant de financement approuvé et non utilisé pour les projets 12-12 et 14-08, soit une somme de 2 827,88 \$;

D'AMENDER les résolutions nos 12-01-15 et 14-01-22 de façon à ce que les montants faisant l'objet de la renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés, du fonds d'administration au fonds de roulement.

6.5 Fermeture – Règlement d'emprunt no 346

14-05-190

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 346 autorisant les travaux d'éclairage de rue, de construction et d'aménagement des postes de pompage, de construction et d'aménagement d'un bassin de rétention, de pavage et bordures et d'enfouissement des services d'utilité publique sur la première portion de la rue Antoine-Forestier (Carignan sur le golf) et décrétant un emprunt à long terme de 1 134 600 \$, le financement à 826 265 \$ a excédé le coût final des travaux qui est de 771 447,92 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Marcel Synnott, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 346 autorisant les travaux d'éclairage de rue, de construction et d'aménagement des postes de pompage, de construction et d'aménagement d'un bassin de rétention, de pavage et bordures et d'enfouissement des services d'utilité publique sur la première portion de la rue Antoine-Forestier (Carignan sur le golf) et décrétant un emprunt à long terme de 1 134 600 \$, dont le coût final s'est élevé à la somme de 771 447,92 \$;

DE réserver l'excédant du financement s'élevant à la somme de 54 817,08 \$, afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du règlement no 346 en 2016.

6.6 Renonciation – Montant du solde à financer auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire – Règlement d'emprunt no 346

14-05-191

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 346 autorisant les travaux d'éclairage de rue, de construction et d'aménagement des postes de pompage, de construction et d'aménagement d'un bassin de rétention, de pavage et bordures et d'enfouissement des services d'utilité publique sur la première portion de la rue Antoine-Forestier (Carignan sur le golf) et décrétant un emprunt à long terme de 1 134 600 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 771 448 \$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, au montant de 384 368 \$ qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 346 afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 346 soit réduit à 771 448 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 750 232 \$;

QU'un montant de 76 033 \$ à titre de paiement comptant ainsi qu'un solde disponible de 54 817 \$ soient réservés afin de l'appliquer au prochain refinancement dudit règlement.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Appropriation de surplus et autorisation de paiement – Location de l'Amphibex

14-05-192

CONSIDÉRANT les interventions nécessaires afin de palier aux problèmes d'embâcles ayant causé des inondations en bordure de la rivière l'Acadie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'appropriation d'une somme de 60 000 \$ des surplus non affectés afin de rembourser les frais encourus dans le cadre des interventions pour palier aux problèmes d'embâcles;

D'AUTORISER le paiement au montant de 51 796,24 \$ à la firme Éco-Technologies ltée pour la location de l'Amphibex;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-22300-410 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.2 Contrat de service – Fourniture d'une ligne téléphonique et connexion Internet – Centre multifonctionnel

14-05-193

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de service pour la fourniture, au Centre multifonctionnel, d'une connexion Internet, d'une ligne régulière Bell-Téléphonie et d'une ligne téléphonique Bell (911) en lien avec le panneau alarme-intrusion, à la firme Bell Marchés Affaires;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70120-331 sous réserve d'un transfert budgétaire provenant du poste 01-21100-000.

7.3 Octroi de contrat – Rechargement d'accotement en asphalte recyclé saison 2014

14-05-194

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le rechargement d'accotement en asphalte recyclé;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de rechargement d'accotement à la firme Pavage Daudi ltée au montant de 41 218,54 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

7.4 Octroi de contrat – Pavage manuel – Fourniture et pose de béton bitumineux saison 2014

14-05-195

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour les travaux de pavage manuel 2014;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et pose de béton bitumineux à l'entreprise Marius Morier & fils ltée au montant de 68 985 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-625.

7.5 Octroi de contrat – Fourniture et abonnement pour accès au réseau privé de correction Smartnet et support technique pour ensemble GPS

14-05-196

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'un ensemble GPS Leica GS14 incluant l'abonnement annuel au réseau privé de correction Smartnet ainsi qu'au support technique, à la firme Services polytechniques ABTech pour un montant total de 25 771,65 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-14001-726.

7.6 Autorisation – Travaux supplémentaires – Construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle

14-05-197

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-189 octroyant le contrat de travaux de construction d'une aire de virage, d'un stationnement et d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la rue Marie-Anne Est à Construction DJL inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement pour des travaux supplémentaires au montant total de 2 653,22 \$ taxes incluses, incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 %, à Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

7.7 Acceptation provisoire – Construction d'infrastructures municipales de surface – Boulevard Désourdy Phase I

14-05-198

CONSIDÉRANT la résolution 13-04-152 octroyant le contrat de construction d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy, phase I à l'entreprise Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 29 548,21 \$ taxes incluses, à l'entreprise Pavages Maska inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00450-411.

7.8 Autorisation de paiement – Honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie – Travaux d'infrastructures municipales projetés – Boulevard Désourdy, Phase I

14-05-199

CONSIDÉRANT que la Ville a dû scinder en deux les travaux d'infrastructures municipales de surface pour le boulevard Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement pour honoraires professionnels supplémentaires en ingénierie pour la préparation d'un deuxième appel d'offres dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales projetés du boulevard Désourdy au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses, à la firme BPR-Infrastructure inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00450-411.

7.9 Octroi de contrat – Services professionnels – Préparation des documents d'appel d'offres et surveillance des travaux – Relocalisation de la vanne de relâche

14-05-200

CONSIDÉRANT que dans le cadre des travaux sur la prise d'eau brute effectués l'an dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a exigé que la vanne de relâche située sur la conduite de refoulement des pompes soit relocalisée en aval du débitmètre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des documents d'appel d'offres et de surveillance des travaux visant la relocalisation de la vanne de relâche existante, au montant de 2 874,38 \$ taxes incluses, à la firme BPR-Infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

7.10 Octroi de contrat – Services professionnels – Ajustement des documents d’appel d’offres et révision des plans et devis – Installation d’une pompe de distribution d’appoint

14-05-201

CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser le système de pompage pour la distribution suite aux défaillances répétées de la pompe de 60 HP de l’usine d’eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l’unanimité :

D’OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour l’ajustement des documents d’appel d’offres et la révision des plans et devis pour les travaux visant l’installation d’une pompe de distribution d’appoint de 40 HP, au montant de 3 449,25 \$ taxes incluses, à la firme BPR-Infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

7.11 Octroi de contrat – Construction d’infrastructures municipales souterraines et de voirie – Future rue Arthur-Denault, rue Lareau et chemin de la Carrière

14-05-202

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d’offres public afin d’obtenir des soumissions pour la construction d’infrastructures municipales souterraines et de voirie sur la future rue Arthur-Denault ainsi que sur une portion de la rue Lareau et du chemin de la Carrière;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l’unanimité :

D’OCTROYER le contrat de construction d’infrastructures municipales souterraines et de voirie de la future rue Arthur-Denault ainsi que sur une portion de la rue Lareau et du chemin de la Carrière, à l’entreprise Construction DJL inc. au montant de 322 415,03 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530, sous réserve, d’une part, d’une appropriation du surplus affecté carrière et sablière, pour un montant maximum de 197 463 \$, pour la portion des travaux en

bordure du chemin de la Carrière uniquement et d'autre part d'une appropriation des surplus non affectés.

7.12 Octroi de contrat – Services professionnels – Étude préliminaire de mise à niveau du système de contrôle centralisé de l'usine de filtration

14-05-203

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser définitivement le système de contrôle centralisé de l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau du système de contrôle centralisé de l'usine de filtration en deux phases, au montant de 17 821,13 \$ taxes incluses, à la firme BPR-Infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

7.13 Approbation et autorisation – Fonds de servitude – Projet domiciliaire – Lots 3 452 909 et 3 452 910

14-05-204

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la mise de fonds d'un montant de 7 000 \$ pour l'acquisition d'une servitude pour l'égout sanitaire sur une partie des lots 3 452 909 et 3 452 910;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Carignan tout acte de servitude inhérent à la présente résolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-411.

7.14 Approbation et autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Travaux de prolongement d'infrastructures municipales – Grande-Allée

14-05-205

CONSIDÉRANT le projet prolongement d'infrastructures municipales en bordure du cours d'eau Roy et de la Grande-Allée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet tel que proposé dans le plan de prolongement des réseaux municipaux pour le lot 3 452 910,

préparé par Sylvain Rioux de la firme BPR-Infrastructure inc., daté de juin 2013, dessin numéro 19519-C-001;

D'AUTORISER la maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier à signer l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement d'infrastructures municipales en bordure du cours d'eau Roy et de la Grande-Allée et ce, conditionnel au dépôt de tous les documents prévus audit protocole.

8. URBANISME

8.1 Dérogation mineure 14-DM-11 – Lot 4 780 147 – 2099, rue Henriette

14-05-206

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un garage situé à 0,84 mètre de la ligne latérale de propriété, alors que la réglementation en vigueur exige un minimum de 1 mètre des lignes de terrains;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme l'implantation d'un garage situé à 0,84 mètre de la ligne latérale de propriété pour la propriété sise au 2099, rue Henriette;

LE tout conditionnel à l'installation d'une gouttière sur le côté Est de la ligne latérale de propriété dudit garage.

8.2 Demande 14-PIIA-16 – Lot 5 374 837 – 3052, boulevard Désourdy

14-05-207

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 374 837;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle pour le lot 5 374 837, soit le 3052, boulevard Désourdy, tel que déposé au service de l'urbanisme le 1^{er} avril 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et sous réserve de l'approbation du plan d'aménagement à fournir.

14-05-208 **8.3 Demande 14-PIIA-17 – Lot 5 374 848 – 3008, boulevard Désourdy**

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant le plan de construction résidentielle pour le lot 5 374 848;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de construction résidentielle pour le lot 5 374 848, soit le 3008, boulevard Désourdy, tel que déposé au service de l'urbanisme le 4 avril 2014;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager prévus au règlement 244 et sous réserve de l'approbation du plan d'aménagement à fournir.

14-05-209 **8.4 Modification de lotissement – Projet de développement Les Jardins d'Isaïe**

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-384 acceptant la cession de lots projetés pour fin de parc dans le cadre d'une demande de subdivision;

CONSIDÉRANT la demande de modification de lotissement représentant une modification du parc à être cédé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

DE refuser la demande de modification de lotissement telle que présentée sur le plan d'ensemble préparé par Bérard Tremblay inc. en date du 9 janvier 2014 et modifié le 4 avril 2014, pour le projet de développement « Les Jardins d'Isaïe ».

14-05-210 **8.5 Mandat – Requête pour l'obtention d'une ordonnance en vertu des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE mandater Me Carl-Éric Therrien, de la firme Morency Avocats, afin d'introduire devant toute instance appropriée une requête pour l'obtention d'une ordonnance en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les propriétés sises au 50, chemin de la Carrière et aux 1475 et 1477, chemin de Chambly;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-61000-411.

8.6 Approbation plan concept – Demande de modification réglementaire – Boisé de Carignan phase II

14-05-211

CONSIDÉRANT le nouveau plan concept soumis pour la portion de la rue Henri-Bisaillon dans le cadre du projet domiciliaire Boisé de Carignan phase II;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le nouveau plan concept pour la portion de la rue Henri-Bisaillon afin de permettre des habitations unifamiliales jumelées au lieu d'habitations multifamiliales ou contigües, tel que proposé sur le plan préparé par Denis Dubois, arpenteur-géomètre, le 19 mars 2014, dossier D14635;

CONFIRMER que le type d'alimentation électrique pour la portion Est de la rue Henri-Bisaillon sera le même que pour desservir les habitations jumelées sur la rue des Galets soit, aérien;

LE tout conditionnel au dépôt d'un nouveau plan concept pour l'ensemble du projet de développement « Le Boisé de Carignan ».

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Accréditation – Organisme Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés

14-05-212

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour la période de mai à décembre 2014, l'organisme Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés.

10.2 Demande de remboursement – Frais de non-résidence 2014 – Baseball

14-05-213

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le remboursement des frais de non-résidence de 80 \$ par joueur à l'Association de Baseball Amateur de Chambly pour les enfants de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-05-214

10.3 Demande d'aide financière – Grand Défi Pierre Lavoie

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière de 25 \$ à l'équipe BOSCUS dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-11000-999.

14-05-215

10.4 Invitation – Bureau des Gouverneurs 2014 – Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés

CONSIDÉRANT l'invitation au souper bénéfique du Bureau des Gouverneurs pour le Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de deux (2) billets au montant de 125 \$ chacun pour le souper bénéfique du Bureau des Gouverneurs pour le Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

14-05-216

10.5 Demande d'aide financière – École secondaire du Mont-Bruno – Remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études de 5^e secondaire

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études de l'École secondaire du Mont-Bruno;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire du Mont-Bruno une aide financière de 100 \$ pour la remise de diplômes honorifiques et cérémonie de fin d'études des élèves du 5^e secondaire;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.6 Demande d'aide financière – École du Parchemin –
Compétition internationale de robotique pédagogique**

14-05-217

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la participation à la compétition internationale de robotique des élèves de l'École du Parchemin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École du Parchemin une aide financière de 500 \$ pour la participation de 4 élèves à la compétition internationale de robotique qui se tiendra en Russie au mois de novembre prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

**10.7 Demande de remboursement prêt de salle – Levée de
fonds pour le dortoir de jour d'oncologie**

14-05-218

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de prêt de salle du centre communautaire de madame Vicki Boutin afin d'y tenir une levée de fonds pour financer l'achat de télévisions et consoles de jeux pour le dortoir de jour d'oncologie de l'Hôpital Ste-Justine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

DE rembourser les frais de location de la salle communautaire pour le vendredi 23 mai prochain à Madame Vicki Boutin pour sa levée de fonds afin de financer l'achat de télévisions et consoles de jeux pour le dortoir de jour d'oncologie de l'Hôpital Ste-Justine;

LE tout conditionnel au dépôt d'une preuve de réception de la part de la fondation du CHU Ste-Justine.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 Autorisation de formation – Comité consultatif agricole

14-05-219

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de procéder à la formation d'un comité consultatif agricole;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Lorraine Moquin, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire à procéder à la formation d'un comité consultatif agricole.

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Offre de préachat et de visibilité – Le Richelieu à vol d'oiseau – Laurent Lucuix

14-05-220

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme de 2 500 \$ au photographe Laurent Lucuix pour l'offre de visibilité et de préachat de 50 exemplaires du livre Le Richelieu à vol d'oiseau;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption - Règlement no 243-114

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141

14-05-221

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-114 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-114 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin de modifier la hauteur maximale permise des résidences unifamiliales dans les zones H140 et H141.

13.2 Adoption - Règlement no 243-115

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme

14-05-222

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 243-115 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement

établies au plan d'urbanisme, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-115 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme.

13.3 Modification – Politique relative aux maisons deux-génération

14-05-223

CONSIDÉRANT que le règlement 243-101 modifiant le règlement 243 tel qu'amendé, afin d'ajuster et de corriger diverses dispositions réglementaires conformément aux orientations d'aménagement établies au plan d'urbanisme vient reconnaître comme occupant de l'espace complémentaire d'une maison bi-générationnelle le parent en ligne directe descendant;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de modifier le politique relative aux maisons deux-génération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour fin d'application de crédit de taxes la politique relative aux maisons deux-génération datée du mois de mai 2014.

13.4 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 464-E

Règlement d'emprunt autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$

14-05-224

Avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Moquin à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du Conseil le règlement d'emprunt no 464-E autorisant la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour le pont de l'Île Goyer ainsi qu'une portion de la rue des Deux-Rivières et décrétant des travaux et un emprunt à long terme de 81 500 \$.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Adoption – Projet de résolution PPCMOI 451-02-2014

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé entre le chemin de Chambly et la rue de l'École dans la zone C38 – Lots numéros 5 137 038, 5 344 503, 5 138 540, 5 392 699, 5 392 700, 5 344 504 et 5 137 040 du cadastre du Québec.

14-05-225

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ce règlement est en vigueur;

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation a été déposée afin de réaliser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 25 février 2014 et les modifications apportées au projet le 1^{er} mai 2014;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la résolution #14-03-118, du plan modifiant la dimension du parc correspondant à 10 % de la superficie du site, le tout tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des lots visés par le projet se localise entièrement dans l'aire de protection historique de la maison Louis-Degneau située sur le lot 5 344 503, et tout projet en plus de la réglementation municipale, est assujéti à l'obtention d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications, en conformité avec la *Loi sur le Patrimoine culturel, chapitre P-9.002*, et les autorisations déjà accordées;

CONSIDÉRANT que le projet permet de requalifier le site dans son ensemble et en harmonie avec les bâtiments existants sur le terrain et son environnement, lequel est utilisé à des fins commerciales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti à certaines conditions et répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et contenus au règlement;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, le Comité consultatif d'urbanisme a été consulté sur le projet lors de ses assemblées régulières du 17 février, du 10 mars et du 14 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Danielle Théorêt, appuyé par le conseiller André Mylocopos et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil :

- 1) Autorise un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble sur les lots numéros 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault), 5 392 700 (Maison jaune), 5 344 504 (vacant) et 5 138 540 (parc) du cadastre du Québec situés dans la zone C38;
- 2) Adopte à titre de premier projet, la résolution PPCMOI numéro 451-02-2014 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser certaines dérogations au Règlement de zonage numéro 243 et applicables à la zone C38, et dont les effets sont les suivants :
 - 1- Concernant les résidences existantes situées sur les lots 5 137 038 (Maison Saint-Hubert), 5 344 503 (Maison Degneau), 5 392 699 (Maison Migneault) et 5 392 700 (Maison jaune) :
 - fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
 - permettre l'usage *habitation unifamiliale isolée* sur les lots 5 137 038, 5 344 503, 5 392 699 et l'usage *habitation bi-familiale et tri-familiale isolée* sur le lot 5 392 700, au lieu des multifamiliales autorisées dans la zone C38;
 - permettre un revêtement extérieur en bois au lieu de 50 % en maçonnerie;
 - sur le lot 5 392 700, permettre spécifiquement l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la cour avant, à une distance minimale de 2 mètres de la ligne de rue;
 - sur le lot 4 457 458, permettre spécifiquement l'implantation d'un maximum de 4 bâtiments complémentaires et leur utilisation à des fins commerciales de type *services personnels et ateliers d'artisan et d'artiste*;
 - 2- sur le lot 5 344 504 où sont projetées des maisons de ville :
 - fixer la marge de recul avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
 - permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type habitation multifamiliale de 740 mètres carrés au lieu de 1 000 mètres carrés;
 - 3- sur une partie du lot 5 138 540, correspondant au lot « B » tel qu'identifié sur le plan préparé par Daniel Bérard, arpenteur-géomètre, en date du 27 janvier 2014, minute 1380, dossier 20 354-002 et correspondant à une superficie de 1 108,8 mètres carrés :
 - fixer la marge de recul en avant à 7,5 mètres au lieu de 11 mètres;
 - permettre l'usage « garderie »;

- permettre une superficie d'implantation d'un bâtiment de type multifamilial de 320 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés;

Le tout, sous réserve des conditions suivantes :

- L'entrée de la garderie doit être individuelle;
- L'aire de stationnement en façade doit être contiguë (l'accès au stationnement au sous-sol ne doit pas être au centre de la façade);
- Un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre doit relier les stationnements avec l'entrée de la garderie; le trottoir doit se prolonger jusqu'à la rue de l'École;
- Les poubelles devraient être de type semi-enfouies et être localisées du côté du terrain qui ne fait pas face au parc;
- Une clôture doit être installée par le requérant sur l'ensemble des lignes de terrains adjacents au parc projeté; le type, les matériaux et la hauteur de la clôture doivent être approuvés au préalable par le conseil municipal;
- Le niveau du terrain du parc doit être le même que le niveau de la rue projetée, ou être supérieur.

Que la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

15.2 Création de poste et embauche – Conseillère en environnement et développement durable

14-05-226

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par la conseillère Lorraine Moquin et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste de conseillère en environnement et développement durable;

D'EMBAUCHER mme Caroline Bisson au poste de conseillère en environnement et développement durable pour une période d'une (1) année renouvelable.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-47000-141 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

15.3 Mandat – Services professionnels en ingénierie – Préparation des plans, cahiers des charges et estimation – Transformation du centre communautaire et de la salle du conseil

14-05-227

Il est proposé par le conseiller André Mylocopos, appuyé par le conseiller Marcel Synnott et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans, cahier des charges et estimation de

la transformation du centre communautaire en salle du conseil et de la salle actuelle du conseil en aire de service pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire à la firme Ingémel, Experts-Conseils inc. au montant de 19 430,78 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-05-228

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Marquès, appuyé par la conseillère Danielle Théorêt et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 22 h 07.

Rémi Raymond
Greffier

René Fournier
Maire